

PROTÉGEONS

Les fleurs sauvages

Respectons-les
ne les cueillons plus !



Tulipe sauvage (P)



Jonquille (M)



Edelweiss (R)



Nivéole du printemps (P)



Pulsatille de Haller (P)



Lis orangé (P)

Localement certaines plantes peuvent nous paraître abondantes alors qu'ailleurs elles sont rares. La survie de ces plantes peut être compromise par des gestes qui nous semblent anodins tels que la cueillette.



Muguet (R)



Œillet des chartreux (R)

Une belle photo vaut mieux qu'un bouquet fané.



Sabot de Vénus (P)



Narcisse des poètes (R)



Lis martagon (R)

(P) espèce protégée : cueillette interdite, (R) cueillette réglementée, (M) espèce menacée par la cueillette

Retrouvez la liste complète des espèces protégées en Isère sur www.gentiana.org

